

## Table des matières

1	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	2
2	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES .....	3
2.1	Procédure de consultation .....	3
2.2	Maîtrise d'Œuvre .....	3
2.3	Décomposition en tranches et lots.....	3
2.4	Délai d'exécution .....	3
2.5	Modifications de détail au dossier de consultation .....	3
2.6	Délai de validité des offres.....	3
2.7	Rédaction des offres .....	3
2.8	Sous-traitance.....	3
2.9	Forme des prix.....	4
2.10	Variantes.....	4
2.11	Options.....	4
3	COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
4	CONTENANCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
5	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....	5
5.1	Remise par voie électronique .....	5
5.2	Remise sur support papier.....	6
6	JUGEMENT DES OFFRES.....	7
6.1	Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées.....	7
6.2	Jugement des candidatures.....	7
6.3	Jugement des offres .....	7
6.4	Incohérence dans les offres.....	10
7	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - VISITE DES LIEUX.....	11
7.1	Renseignements complémentaires .....	11
7.2	Visite des lieux.....	11
8	CONDITIONS D'ATTRIBUTION.....	11
	annexe 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSION.....	13
	annexe 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT .....	15

## 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres fait suite à une précédente procédure d'appel d'offres (mise en ligne le 2 avril 2024 sur la plateforme [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)) déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général d'ordre juridique et technique, plus précisément compte tenu de la présence d'erreurs dans les exigences techniques du CCTP.

Il a pour objet : la fourniture et l'installation de sas de sécurité anti-retour dans les circuits de débarquement des passagers de l'aéroport international de Nouméa - La Tontouta.

### Description succincte du marché

Fourniture et assistance à l'installation de 4 sas de sécurité anti-retour groupés en 2 blocs de 2 sas (type PMR) pour l'aéroport de Nouméa – La Tontouta.

Ces sas doivent :

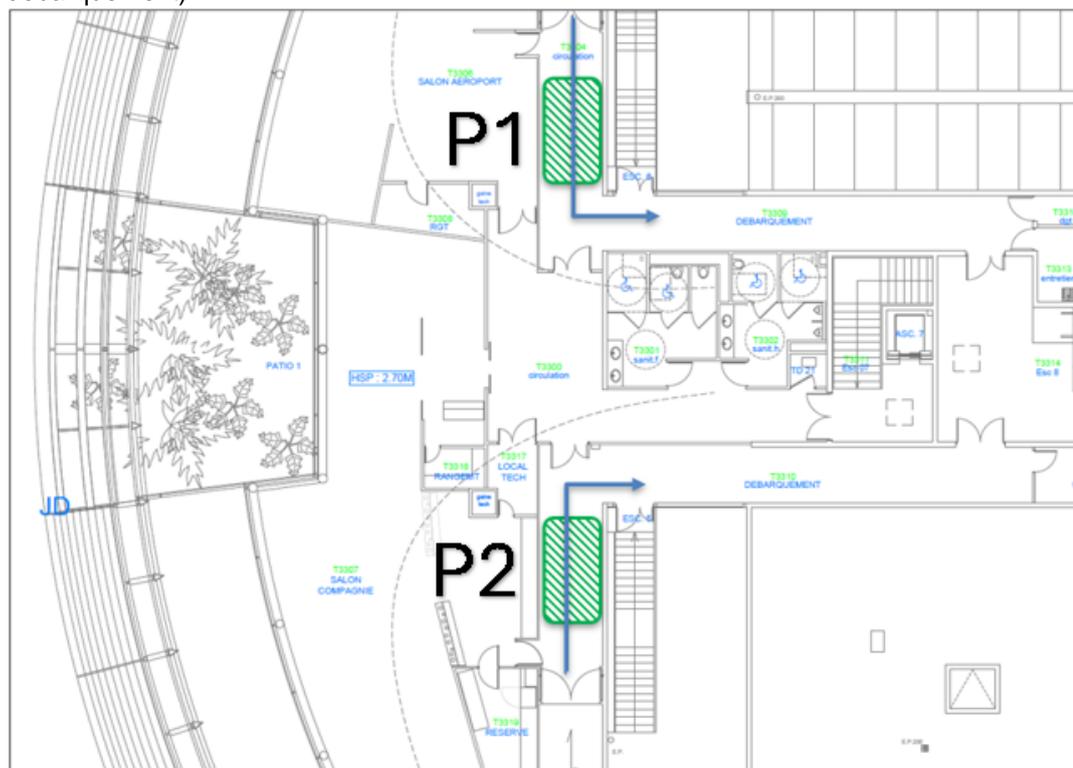
- Permettre une séparation physique entre 2 zones de sûreté de l'aéroport (le coté ville à accès réglementé et la partie critique de la zone de sûreté à accès réglementée) ;
- S'ouvrir au passage de personnes circulant dans le sens autorisé avec une rapidité telle que permettant la sortie de passagers circulant en flux constant ;
- Se fermer et déclencher une alarme (contact sec) lors de la tentative d'une personne de circuler dans le sens non autorisé ;
- Être composé de portes physiques à chacune de leurs extrémités ;
- Être de largeurs suffisantes pour permettre le passage de PMR ;
- Ne pas permettre la passation d'articles/objets d'une zone à l'autre.

Les groupes de SAS devront être dimensionnés de sorte à s'intégrer facilement dans les couloirs de débarquements. L'intégration des SAS de sécurité, au sein des couloirs de débarquement, au 2<sup>ème</sup> étage de l'aérogare, s'effectueront au sein d'un espace de :

SAS « P1 » : 241cm de largeur utile maximum et de 450cm de longueur utile

SAS « P2 » : 237cm de largeur utile maximum et de 450cm de longueur utile

(voir plans ci-après avec encadré vert hachuré désignant le futur emplacement des SAS dans les couloirs de débarquement)



Le candidat devra prévoir la présence d'un technicien habilité par le fournisseur sur site afin d'assister au montage, raccordements et essais de bon fonctionnement du matériel.

## 2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### 2.1 Procédure de consultation

La présente consultation est sous format d'un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics.

### 2.2 Maîtrise d'Œuvre

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par la CCI-NC.

### 2.3 Décomposition en tranches et lots

Sans objet.

### 2.4 Délai d'exécution

L'exécution des prestations se fera selon le délai indiqué à l'Acte d'Engagement.

### 2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

La CCI-NC se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 2.7 Rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en Français.

### 2.8 Sous-traitance

La sous-traitance est définie comme l'opération par laquelle le titulaire d'un marché, confie, sous sa responsabilité, à une autre personne l'exécution **d'une partie** d'un marché public conclu avec un acheteur public (**la sous-traitance de la totalité des prestations est interdite**).

Toute sous-traitance doit faire l'objet d'une acceptation préalable de l'acheteur public selon les modalités prévues aux articles 3 et 76-1 de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics.

Selon l'article 76-1 de la même délibération :

*« Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est supérieur ou égal à 500.000 FCFP hors taxes, le sous-traitant qui a été accepté et dont les conditions de paiement ont été agréées par l'administration contractante est payé directement pour la partie du marché dont il assure l'exécution.*

*En deçà du seuil ci-dessus, l'administration peut décider de procéder au paiement direct du sous-traitant, à condition que celui-ci le demande et que le titulaire l'accepte. »*

## 2.9 Forme des prix

Le marché est de type forfaitaire c'est à dire à quantités définies et prix global défini. Les candidats doivent inclure dans leur offre la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) afin de permettre à l'acheteur public d'apprécier la teneur de l'offre. Les prix forfaitaires indiqués dans l'acte d'engagement sont prioritaires et prévalent sur toutes les autres indications de l'offre.

## 2.10 Variantes

Sans objet

## 2.11 Options

Les candidat peuvent proposer des options.

## **3 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier comprend :

- Règlement particulier d'appel d'offres (RPAO) et ses annexes
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes
- CCAP
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Cahier des Mesures particulières applicables sur le domaine aéroportuaire.

Aucune modification ne peut être apportée au dossier de consultation et ses annexes par le candidat, hormis les cas expressément prévus dans le présent règlement, faute de quoi son offre sera considérée comme irrégulière.

## **4 CONTENANCE ET PRÉSENTATION DES OFFRES**

Le candidat doit fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire remis sous enveloppe unique fermée :

- a) Une déclaration indiquant son intention de soumissionner (formulaire joint en annexe 1) dûment complétée, datée et signée.  
En cas de sous-traitance, une fiche d'identification (formulaire joint en annexe 2) doit être fournie pour chaque sous-traitant que le candidat propose dans sa soumission.
- b) L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, daté et signé (cadre ci-joint à compléter). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat doit indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.  
En cas de sous-traitance, l'annexe 2 de l'acte d'engagement complétée et signée.
- c) Le CCAP : à parapher, dater et signer sans modification.

d) Un mémoire technique, contenant :

- Des éléments à l'appui de sa candidature :
  - i. la présentation de l'entreprise,
  - ii. les moyens techniques,
  - iii. les références des prestations en rapport avec l'objet du marché, comprenant notamment le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces prestations ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art sont joints à la note. Cette note comprendra notamment la liste des moyens en matériel que le candidat compte affecter effectivement au marché et la liste des prestations similaires qu'il a exécutées ou à l'exécution desquels il a participé,
  - iv. les moyens humains, comprenant notamment un état des effectifs avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que l'entreprise projette d'occuper effectivement pour l'exécution des prestations, l'organisation hiérarchique et le rôle de chacun, ainsi que la liste des sous-traitants éventuels,
- Des éléments de présentation de son offre :
  - i. les moyens humains affectés à l'exécution des différentes prestations et la méthodologie de pilotage du projet,
  - ii. la description du processus d'intégration sur site,
  - iii. la présentation de la solution technique proposée avec les niveaux de service du support et de la garantie.
  - iv. le planning prévisionnel détaillé de réalisation des différentes prestations exigées dans le DCE

e) La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée, paraphée et signée.

f) Le Cahier des Mesures particulières applicables sur le domaine aéroportuaire : cahier ci-joint à parapher, dater et signer sans modification.

Les mémoires techniques, notes méthodologiques, propositions techniques, élaborés et présentés par un soumissionnaire ont un caractère confidentiel dans la mesure où ils contiennent des informations couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale, lequel recouvre le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières et le secret des stratégies commerciales.

## **5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres comprendront l'ensemble des éléments indiqués à l'article 4 du présent règlement de consultation et **seront remises au plus tard le 29 octobre 2024 à 9h00** (heure de Nouméa - UTC/GMT +11 heures) :

- soit par voie électronique sur le profil acheteur du Titulaire de la plateforme [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc),
- soit au format papier, par voie postale ou déposées contre récépissé.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée ou complétée ou encore modifiée.

### **5.1 Remise par voie électronique**

a – le dépôt électronique des plis

Les candidats peuvent transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie, en se connectant au profil acheteur :

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Après le dépôt du pli sur la plateforme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur public.

Les candidats ont la possibilité de poser des questions à l'acheteur public sur le dossier de consultation.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet et d'un outil de signature électronique.

#### b – la présentation des dossiers

Les formats informatiques acceptés pour la transmission des fichiers sont les suivants : .pdf, .docx, .xlsx, .pptx, .ods, .odt, .jpg, .png, et html.

Les candidats ne doivent pas utiliser de code actif dans leur réponse, tels que : formats exécutables (.exe, .com, .scr, ...), macros, active X, applets, scripts...

Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu. 

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limites est considéré comme hors délai et ne sera pas retenu.

#### c – la copie de sauvegarde

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique, doivent faire parvenir cette copie soit sur un support électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB), soit sur un support papier.

Si les candidats ont fait parvenir, dans les délais impartis, une copie de sauvegarde en s'assurant que les documents soient signés, elle peut être ouverte en lieu et place du pli électronique.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

**« Fourniture et assistance à l'installation de sas de sécurité anti-retour dans les circuits de débarquement des passagers de l'aéroport de Nouméa – La Tontouta  
Nom ou dénomination du candidat »**

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie  
BP M3  
98 849 Nouméa Cedex

Toute offre qui ne comporte pas la mention « **copie de sauvegarde** » et qui émane d'un candidat ayant déjà remis un dossier par voie électronique, est réputée n'être jamais arrivée. Seul le pli parvenu par voie électronique sera pris en compte.

#### 5.2 Remise sur support papier

Les offres peuvent être adressées sur support papier, soit contre récépissé à l'accueil de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie - 15 Rue de Verdun – Nouméa soit par pli recommandé avec avis de réception postal, BP M3 – 98 849 Nouméa Cedex et devront parvenir à destination avant les date et heure limites indiquées dans le présent RPAO. Les pièces seront placées sous une enveloppe unique fermée adressée à :

**" CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALEDONIE  
15, rue de Verdun  
B.P. M 3  
98.849 NOUMEA Cedex "**

avec la mention :

**« Appel d'offres pour Fourniture et assistance à l'installation de SAS de sécurité anti-retour dans les circuits de débarquement des passagers de l'aéroport de Nouméa – La Tontouta  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**L'enveloppe comprendra une copie de son contenu sur un support électronique de type clé USB. Ce support aura été soumis à une analyse d'antivirus avant remise. La date de cette analyse devra apparaître sur le support ainsi que le nom de l'antivirus employé (ex : vérif le 01/04/2024 par AV ESET).**

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que celles remises sous enveloppe non fermée, ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée ou complétée ou encore modifiée.

## **6 JUGEMENT DES OFFRES**

### **6.1 Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées**

La qualification des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, est effectuée à l'aide des définitions suivantes, conformément à l'article 27-1 de la délibération n° 424 du 20 mars 2019.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans le dossier de consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale, fiscale et environnementale.

La commission d'appel d'offres peut autoriser sa régularisation, sous réserve que les éléments substantiels de l'offre (prix, délais, spécifications techniques, ...) ne soient pas modifiés.

Une offre est inacceptable lorsque son montant excède le seuil de 135 % de l'estimation administrative retenue par l'acheteur public avant le lancement de la consultation.

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences formulées dans le dossier de consultation. Conformément à l'article 27-2 de la délibération précitée, la commission d'appel d'offres éliminera les offres irrégulières (non régularisées), inacceptables et inappropriées.

### **6.2 Jugement des candidatures**

Le candidat doit démontrer, à travers son dossier de candidature, qu'il dispose des capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution des prestations du marché, faute de quoi sa candidature sera rejetée.

Les candidatures seront jugées au regard des éléments transmis par chacun des candidats pour prouver sa capacité à répondre aux contraintes et objectifs du projet.

La Commission d'appel d'offres de la CCI-NC appréciera souverainement la capacité des candidats à exécuter le marché. Seules les offres des candidats jugés aptes à exécuter le marché seront analysées. La commission d'appel d'offres écartera les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties suffisantes, permettant de répondre au(x) besoin(s) du Maître d'Ouvrage.

### **6.3 Jugement des offres**

Les offres seront comparées entre elles.

Conformément à l'article 27-2 de la délibération n°424 précitée, le Maître d'Ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugements pondérés suivants :

- **Valeur technique (40%)**

Sous critères	Note maximale	Coefficient	Note pondérée maximale
---------------	---------------	-------------	------------------------

<p><b>Sécurité :</b> Les SAS antiretour doivent être conformes aux normes de sécurité nationales et internationales, et être capables de détecter et d'empêcher les passages non autorisés.</p> <p>Critères appréciés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité aux normes de sécurité nationales et internationales : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directive « Compatibilité électromagnétique » 2014/30/UE.</li> <li>○ Directive « Machines » 2006/42/CE</li> <li>○ Directive CO48 « Arrêté ministériel du 10 novembre 1994 »</li> </ul> </li> <li>• Test de validation de référence ADP</li> <li>• Capacité à détecter et empêcher les passages non autorisés (par exemple, grâce à des capteurs de présence ou des systèmes de reconnaissance faciale).</li> <li>• Présence de dispositifs de sécurité supplémentaires (par exemple, des alarmes ou des systèmes de verrouillage d'urgence).</li> </ul>	5	3	15
<p><b>Fiabilité :</b> Les SAS doivent être fiables et fonctionner correctement en tout temps. Ils doivent avoir un taux de défaillance très faible et être capables de fonctionner même en cas de panne de courant</p> <p>Critères appréciés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de défaillance (nombre de pannes par rapport au nombre total d'heures de fonctionnement).</li> <li>• Temps moyen de récupération après une panne.</li> <li>• Présence d'un système de secours en cas de panne de courant (par exemple, une batterie de secours).</li> </ul>	5	3	15
<p><b>Efficacité :</b> Les SAS doivent être efficaces pour gérer le flux de passagers. Ils doivent être rapides et faciles à utiliser, et ne pas causer de retards ou de congestion</p> <p>Critères appréciés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de traitement (nombre de passagers pouvant passer par le SAS par heure).</li> <li>• Temps de passage moyen par passager.</li> <li>• Facilité d'utilisation (par exemple, instructions claires et simples, interface utilisateur intuitive).</li> </ul>	5	3	15
<p><b>Durabilité :</b> Les SAS doivent être durables et résistants à l'usure, car ils seront utilisés fréquemment. Ils doivent également être faciles à entretenir et à réparer</p> <p>Critères appréciés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de vie estimée.</li> <li>• Résistance à l'usure (par exemple, résistance aux chocs, résistance aux rayures).</li> <li>• Facilité de maintenance et de réparation (par exemple, disponibilité des pièces de rechange, facilité d'accès aux composants).</li> </ul>	5	2	10

<p><b>Design et ergonomie</b> : Les SAS doivent être esthétiquement agréables et s'intégrer harmonieusement dans l'environnement de l'aéroport. Ils doivent également être ergonomiques et faciles à utiliser pour tous les passagers, y compris les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Critères appréciés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Esthétique (par exemple, design moderne et élégant, couleurs et matériaux en harmonie avec l'environnement de l'aéroport).</li> <li>• Ergonomie (par exemple, hauteur et largeur adaptées à tous les passagers, prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite).</li> <li>• Facilité d'intégration dans l'environnement de l'aéroport (par exemple, possibilité de personnalisation, compatibilité avec les autres équipements de l'aéroport).</li> </ul>	5	2	10
<p><b>Documentation</b> :</p> <p>La documentation fournie par le fabricant doit être complète, précise et facile à comprendre. Elle doit inclure des informations sur l'installation, l'utilisation, la maintenance et la réparation des SAS.</p> <p>Critères appréciés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complétude de la documentation (par exemple, présence d'un manuel d'utilisation, d'un guide d'installation, d'un manuel de maintenance).</li> <li>• Précision et clarté des informations (par exemple, instructions détaillées, schémas explicatifs).</li> <li>• Accessibilité de la documentation (par exemple, disponibilité en plusieurs langues, format numérique).</li> <li>• Documents en Français</li> </ul>	5	2	10
<p><b>Pilotage du projet</b> :</p> <p>Le sous-traitant doit démontrer sa capacité à gérer efficacement le projet, depuis la conception jusqu'à l'installation et la maintenance des SAS.</p> <p>Pilotage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience du fabricant dans la gestion de projets (par exemple, références, études de cas).</li> <li>• Capacité à respecter les délais et le budget (par exemple, planification réaliste, suivi régulier de l'avancement du projet).</li> <li>• Qualité de la communication et de la collaboration (par exemple, disponibilité pour répondre aux questions, capacité à résoudre les problèmes rapidement).</li> </ul>	5	3	15
<p><b>Date de mise en exploitation</b></p>	5	2	10

La date de mise en exploitation est conforme aux attentes.			
	<b>40</b>		<b>100</b>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents de portée trop générale ne sont pas pris en considération dans l'analyse de la valeur technique de l'offre. Les sous-critères de la valeur technique sont évalués suivant la grille d'appréciation suivante :

Note	Appréciation
5	Excellente
4	Très bonne
3	Bonne
2	Moyenne
1	Faible
0	Eléments non fournis ou inexploitable

- **Prix des prestations (60%)**

Le marché étant de type « forfaitaire », les offres seront évaluées sur la base du montant communiqué dans l'acte d'engagement,

Le candidat dont l'offre financière conforme, sera la « moins-disante » se verra attribuer une note maximale de 100 avant application du coefficient de pondération.

Les notes des autres candidats seront établies au prorata de l'écart entre les offres.

**Note Globale :**

La note globale N sera alors calculée pour chaque offre jugée complète et conforme :

$$N = 40\% \times (\text{note valeur technique}/100) + 60\% \times (\text{note prix des prestations}/100)$$

Le Maître d'Ouvrage analysera chaque offre conforme conformément aux dispositions énoncées ci-dessus et classera les offres par note globale décroissante.

Le Maître d'Ouvrage retiendra au final l'offre jugée conforme dont la note globale est la plus élevée.

**6.4 Incohérence dans les offres**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

S'il est constaté dans la DPGF figurant dans l'offre d'un candidat des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, des prix d'unité manquants ou des quantités non conformes à la DPGF du DCE, ou encore un prix global différent de celui de l'acte d'engagement, le candidat concerné sera invité à confirmer son offre telle qu'elle est indiquée dans l'acte d'engagement et, s'il y a lieu, à mettre sa DPGF en cohérence dans un délai approprié ; en cas de refus, il s'élimine de lui-même de l'appel d'offres.

## 7 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - VISITE DES LIEUX

### 7.1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement sur la plateforme des marchés publics : par l'intermédiaire de l'onglet « 2 - Question » lorsque la consultation concernée est sélectionnée.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

### 7.2 Visite des lieux

Au regard de l'absence de visibilité sur l'accessibilité du site l'aéroport de la Tontouta, l'ensemble des soumissionnaires potentiels seront informés de la visite des lieux au moins 48 heures en amont de celle-ci. Cette visite n'est pas obligatoire, néanmoins elle est recommandée par le maître d'ouvrage.

**Les candidats souhaitant participer à la visite devront se faire connaître avant le 24 septembre 2024 avant 10 heures s'ils ne l'ont pas fait précédemment et transmettre une pièce d'identité obligatoirement pour la réalisation de badge.**

Lors de la visite des lieux, il ne sera délivré aucune information qui ne soit déjà incluse dans le DCE. Toutes les questions faisant suite à cette visite devront être formulées par écrit dans les conditions prévues à l'article 7.1 du présent règlement.

Les entreprises doivent s'adresser à l'AMOA du projet OPSSI : [AMOASAS@opssi.nc](mailto:AMOASAS@opssi.nc).

## 8 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu et à ses sous-traitants éventuels que sous réserve :

1°) de la production des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales :

- pour les entreprises établies en Nouvelle-Calédonie :
  - o l'attestation de la C.A.F.A.T. (imprimé n° 2520/scr, copie certifiée conforme à l'original) et attestation RUAMM pour les non-salariés ; **Ces attestations correspondent obligatoirement à celles du dernier trimestre échu.**
  - o **une attestation émanant des services ou organismes compétents indiquant que le soumissionnaire et ses sous-traitants éventuels se trouvent en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales pour l'année civile en cours à la date de remise de l'offre.**
- pour les entreprises établies hors de Nouvelle-Calédonie : les attestations prévues par la législation en vigueur dans le pays où est établie l'entreprise.

2°) de la signature de l'ensemble des documents du marché :

- Acte d'engagement
- CCAP
- Mémoire technique
- DPGF
- Annexes

Le délai de production des attestations et documents mentionnés à l'alinéa précédent est fixé à quinze (15) jours. Si le candidat retenu ne peut produire les certificats ou documents mentionnés, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination est prononcée par décision du président de la CCI-NC ou son délégataire. Celle-ci présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres. Si nécessaire et sous réserve du maintien de l'offre de prix par le candidat, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le candidat domicilié à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie doit produire un certificat émanant des administrations et organismes compétents de son pays d'origine attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Après signature du marché, si les documents et les renseignements mentionnés ci-dessus sont erronés, le marché sera résilié aux torts du Titulaire.

## ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSION

Pour l'appel d'offres pour la fourniture et assistance à l'installation de sas de sécurité anti-retour dans les circuits de débarquement des passagers de l'aéroport de Nouméa – La Tontouta.

1. NOM, prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

2. Statut juridique :

3. Adresse de l'entreprise ou siège social :

4. Numéro d'identification RIDET :

Numéro d'identification CAFAT :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Pour les soumissionnaires ou sociétés établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

Le candidat est-il en état de : (*entourer les mentions adéquates, rayer les mentions inutiles*)

Liquidation : OUI – NON

Faillite personnelle : OUI – NON

Redressement judiciaire : OUI – NON

ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger : OUI - NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements ou de tout justificatif démontrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités à la date de remise de l'offre et pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

5. Je déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales exigibles à la date de la soumission et ne pas être en situation d'incapacité juridique à soumissionner public (art. 14-3 de la délibération n°424 du 20 mars 2019) ? (Rayer la mention inutile) :

OUI		NON
-----	--	-----

6. Candidature :

Je déclare mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

Mon offre est présentée sous forme individuelle, indépendamment d'un groupement.

Mon offre fait partie de l'offre globale d'un groupement solidaire préconstitué dont :

l'entreprise ..... est mandataire.

je suis mandataire.

Mon offre concerne les lots suivants : .....

7. Sous-traitance :

(Le candidat doit cocher la case correspondant à son cas et compléter le tableau selon le cas)

**Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution de l'opération et je n'envisage pas de sous-traiter.

**Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations et j'envisage de sous-traiter, mais *je n'ai pas encore identifié mes sous-traitants*.

Nature des prestations sous-traitées

**Je dispose** en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution des prestations, j'envisage de sous-traiter et *j'ai identifié mes sous-traitants* :

Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

**Je ne dispose pas** de toutes les compétences et des moyens nécessaires à l'exécution des prestations et serai obligé de sous-traiter. En conséquence, sauf pour les prestations mineures prévues au présent règlement, je *suis obligé de déclarer* mes sous-traitants au stade de ma candidature pour justifier de mes capacités.

Nature des prestations sous-traitées	Nom du sous-traitant	N° fiche d'identification de sous-traitant (cf. annexe 2 RC)

La fiche d'identification du sous-traitant (cf. modèle en annexe 2 du présent règlement) doit être fournie pour chaque sous-traitant déclaré. En cas d'absence de cette pièce, le sous-traitant ne sera pas pris en compte dans la candidature du candidat et dans l'évaluation de ses capacités.

La déclaration de sous-traitance jointe en annexe de l'acte d'engagement doit être fournie pour chaque sous-traitant. En cas d'absence de cette pièce, l'intervention de ce sous-traitant ne pourra plus être prise en compte dans la justification des capacités du candidat, et l'agrément de cette candidature pourra être remis en cause s'il s'avère que les capacités du candidat sont insuffisantes.

**Nom, prénom et qualité du signataire (\*)**

**Lieu et date de signature**

**Signature**

(\*) Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. La commission s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signée par la gérance.

(\*\*) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque :

1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère,
3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

## ANNEXE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT

### **A – OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE**

OBJET DU MARCHE : Fourniture et assistance à l'installation de sas de sécurité anti-retour dans les circuits de débarquement des passagers de l'aéroport de Nouméa – La Tontouta.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

NATURE EXACTE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES : \_\_\_\_\_

### **B - PRÉSENTATION DU SOUS-TRAITANT**

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : (\*)

Statut juridique : \_\_\_\_\_

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Adresse de la société ou siège social : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - Courriel : \_\_\_\_\_

N° d'identification RIDET : \_\_\_\_\_ N° d'identification CAFAT : \_\_\_\_\_

N° registre du commerce : \_\_\_\_\_ Ou N° répertoire des métiers : \_\_\_\_\_

Pour les sous-traitants établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent : \_\_\_\_\_

### **C – SITUATION DU SOUS-TRAITANT**

Le sous-traitant est-il en état de : (entourer les mentions adéquates, rayer les mentions inutiles)

Liquidation : OUI – NON

Faillite personnelle : OUI – NON

Redressement judiciaire : OUI – NON

ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger : OUI - NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre copie du ou des jugements ou de tout justificatif démontrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités à la date de remise de l'offre et pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

### **D – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT (\*\*)**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) ..... atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les attestations fiscales) dans le délai fixé à l'article 8 du présent RPAO à compter de la demande du service instructeur, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non-production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

### **E – DECLARATION DU SOUS-TRAITANT ET SIGNATURES**

Je déclare par la présente vouloir participer à l'appel d'offres en tant que sous-traitant du candidat ci-dessus référencé.

À cet effet :

Je joins à la présente fiche les éléments me concernant listés à l'article 4 du présent règlement de consultation permettant d'apprécier mes capacités.

Une annexe valant demande d'acceptation de sous-traitance et d'agrément des conditions de paiement direct sera jointe à l'acte d'engagement, signée par nos soins.

LE SOUS-TRAITANT

Nom du signataire (\*) :

A \_\_\_\_\_, le

LE CANDIDAT

Nom du signataire (\*) :

A \_\_\_\_\_, le

(\*) Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. La commission s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance.

(\*\*) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, ...quiconque aura 1. établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.